

**MAIRIE D'ÉCOYEUX**  
**RÉUNION DU CONSEIL**  
**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ÉCOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 06/09/2022

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mmes LAFAYE, COSSON, DELCROIX, LACROIX, CHASSELOUP, LE ROUX, BARBRAUD, DENAIN,

MM. GILLARD, LAROCHE, OUZEAU, BAIOLA, CAILLAULT, RAGONNAUD.

Absent : M. LIGNÉ pouvoir à M. GILLARD

Mme Catherine DENAIN a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

**- Achat Parcelle VIGÉ (202209D001)**

Monsieur le Maire informe que le bornage de la parcelle AH 528 a été réalisé. La contenance de la parcelle que la commune rachète est donc de 995m<sup>2</sup> au prix de 19€/m<sup>2</sup> soit une dépense de 18 905€.

Après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle AH 528 à 19€ du m<sup>2</sup> soit une dépense de 18 905€ ainsi que de prendre à sa charge les frais de notaire et de bornage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet achat.

**- Organisation d'une exposition de photographies et de peintures (202209D002)**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une association de développement culturel qui se propose d'organiser, avec le soutien de la mairie, une exposition de peintures et de photographies ayant pour sujet la commune et ses lieux remarquables.

Sur les 400 clichés, la commune en a retenu 80 pour en choisir au final 30. Parmi les 30 photographies retenues, 10 seront imprimées à la charge de la Mairie sur « panexpan » pour être ensuite utilisées pour la décoration des murs du service administratif.

L'exposition durera ensuite une semaine à compter de la date de vernissage le samedi 22 octobre 2022 à 19h00.

A l'occasion du vernissage, la Mairie prendra à sa charge un vin d'honneur lors d'un moment convivial.

L'exposition pourra se visiter à la salle Château Vieux la semaine 43 de 14h00 à 18h00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser la tenue de cette exposition,
- De prendre à sa charge le tirage de 10 photographies
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**- Achat d'une section des parcelles cadastrées AH 237 à 241 (202209D003)**

Monsieur le Maire informe que le propriétaire des parcelles AH 237 à 241 s'est rapproché de la commune pour régulariser la situation d'une partie des parcelles.

Monsieur le Maire explique qu'une partie de ces parcelles, avec l'accord des anciens propriétaires, sert de parking pour faciliter la circulation et le stationnement des usagers de la rue du Vieil Archer.

Ce propriétaire souhaite rétrocéder une partie de ces parcelles au prix de 5€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une section des parcelles AH 237 à 241 à 5€ du m<sup>2</sup> ainsi que de prendre à sa charge les frais de notaire et de bornage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet achat.

### **Point sur les salles des fêtes**

Monsieur le Maire explique que depuis la reprise des locations, notamment à la salle des anciennes halles, il est confronté à une récurrence et une accentuation des désordres lors des locations.

Lors d'une récente location la gendarmerie est intervenue 3 fois ainsi que les riverains, une bagarre a éclaté sur la voie publique. Sans compter dans certains cas des dégradations dans la salle plus ou moins bien réparées par les protagonistes.

Monsieur le Maire fait le constat de ces situations et propose au conseil de ne plus louer la salle aux particuliers pour des repas ou des fêtes ayant lieu le soir.

Autre point qui a été soulevé récemment, le prix de la location pour les habitants de la rue du minage et de la rue Bel Air côté Brizambourg. Monsieur le Maire explique qu'ils sont limitrophes du bourg mais dépendent d'une autre commune.

Également, la réflexion de la Mairie se porte sur le plan de résilience énergétique pour cet hiver, les salles des fêtes sont extrêmement énergétivores. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur un arrêt des locations aux particuliers pendant la période hivernale.

Sur les sujets abordés le Conseil Municipal mandate la Commission Fêtes et Cérémonie pour apporter une réponse quant à la location pour des manifestations le soir ainsi que l'instauration d'une trêve hivernale. Concernant le prix de la location des salles pour les habitants de la commune de Brizambourg résidant Rue du Minage et Rue Bel Air, le conseil décide que le tarif appliqué sera celui des écoziliens. Le règlement de location sera modifié en conséquence et transmis au comptable de la collectivité.

### **Résilience énergétique**

Actuellement un des postes de dépenses dans le domaine énergétique pouvant être diminué est la plage horaire de fonctionnement de l'éclairage public. Après en avoir débattu le Conseil municipal décide de couper l'éclairage public à partir de 22h00 et de le rallumer à 6h30 pour les élèves prenant les transports scolaires.

La traversée du bourg via la route romaine restera éclairée l'intensité de l'éclairage baissée entre 22h00 et 6h30 à 40% de sa capacité maximale. La demande sera faite auprès du SDEER.

### **Comptes Rendus et questions diverses**

**Monsieur le Maire, Pascal GILLARD**, donne lecture de deux courriers d'habitants du lotissement du « champ de la croix » qui alertent sur les vitesses excessives à l'approche du lotissement.

Plusieurs solutions sont avancées, l'une consistant à déplacer les limites de l'agglomération est jugée trop coûteuse donc abandonnée. En effet, dans ce cas de figure la gestion du pluvial et l'entretien de la voirie seraient transférés du département vers la commune.

La solution envisagée par le Conseil serait de modifier le régime de priorité au carrefour de la rue de l'Écu d'or et de la rue des Artisans. Le conseil charge le service administratif de la demande auprès des services du Département.

Monsieur le Maire informe que la clôture autour du plateau multisport et de l'aire de jeu est terminée.

Monsieur le Maire demande au conseil, et notamment aux conseillers du monde agricole, des témoignages autour de l'histoire du cognac. Le bureau des « Savoirs Faire du Cognac » a besoin d'un maximum de contribution pour soutenir la demande de reconnaissance au titre du patrimoine immatériel des savoirs faire du cognac auprès de l'UNESCO.

Dans un autre domaine, le Maire relate une visite du site de captage d'eau d'AGUR à Saintes afin de constater le besoin de sécurisation du site en matière de pollution.

Monsieur le Maire tient à la disposition des élus de la commune le plan d'aménagement des cheminements doux proposé par le CAUE. Monsieur le Maire se félicite car les achats de terrains sont plus que cohérents avec le schéma proposé.

**Le Second Adjoint, Olivier LAROCHE**, prévient que la route d'Asnières est coupée pour travaux. Le flux des camions qui transitent par Écoyeux risque d'augmenter significativement. L'adjoint avertit que le cimetière est en attente de la mise en herbe des allées qui aura lieu le 14 octobre.

En attendant, les agents techniques font le maximum pour en assurer l'entretien.

Il est cependant rappelé que l'entretien des sépultures incombe aux concessionnaires ou aux ayants droits.

**A ce sujet la Quatrième Adjointe, Agnès LAFAYE**, annonce que des panneaux explicatifs vont être installés prochainement. Elle espère que les panneaux ne seront pas dégradés.

Monsieur le Maire se réserve le droit de porter plainte en cas de nouvelles dégradations.

**La Première Adjointe, Isabelle COSSON**, informe qu'elle a fait une visite du site de production BUTAGAZ avec d'autres élus.

L'adjointe ensuite, fait un point sur la fête du village 2022.

Le repas a réuni 130 personnes, la séance de cinéma plus de 200 personnes. La fête ensuite s'est poursuivie par un bal qui a connu un franc succès. Le seul bémol a été l'annulation du feu d'artifice le matin par les services de la Préfecture.

La fête du village est un projet lourd à porté par la mairie. Une adaptation sera envisagée pour les prochaines éditions, si la commune est toujours organisatrice.

Concernant le feu d'artifice, il sera tiré le 15 octobre 2022. Il sera précédé d'un concert d'un groupe écozilien et suivi par un moment convivial.

### **Devis**

Le conseil valide les devis suivants :

Les pépinières du Ruisseau un arbre pour ombrager l'aire de jeu 805€HT

Les portes des toilettes publiques du stade seront réparées en interne

Remplacement de la commande d'éclairage public à Bourdéat, reste à charge de 153,80€

**Séance levée à 21h00**